



gros problème avec Ritchaard Santé

Par **romymary**, le **29/07/2009** à **00:15**

Souffrant de parodontite, j'ai recherché une autre mutuelle. J'ai rempli un questionnaire sur le site de Ritchaard Santé et la com est venue à la maison le 03/09. Elle a vu notre mutuelle et nous a proposé la sienne avec laquelle je devais être remboursé des ¾ des frais payés. De 113€ pour 2 on passait à 150,36€ de cotis. mens. Notre mutuelle a accepté de nous résilier le contrat à titre exceptionnel le 01/04/09. J'ai envoyé le devis dentaire à R.S. et là on m'annonce un rembt de 600€ sur 2510€ . Je ne comprenais pas vu que je la mutuelle que nous avions avant remboursait plus et là elle m'annonce que nous avons signé pour un rembt de 200% du plafond de la S.S. mais nous n'avions pas encore reçu le contrat au 01/04/09. La com me demande de voir si mon dentiste veut bien gonfler les soins et diminuer le montant des prothèses. Elle me promet de voir sa direction pour faire un geste vu qu'à ce moment là le dentiste avait commencé les soins. J'en parle à mon dentiste qui refuse de me faire une fausse facture. Le 17/04/09 la com me téléphone et me dit que sa direction est d'accord à titre exceptionnel pour résilier notre contrat au 01/05/09, j'avais juste à envoyer une LR avec AR en rappelant les faits. Aujourd'hui ils n'acceptent pas cette résiliation et nous recevons en date du 10 courant une mise en demeure de payer 466,83€ sous 10 jours faute de quoi ils remettent notre dossier à un huissier. Entre temps nous avons pris une autre mutuelle au 01/05/09, puisque pour nous tout était clair avec R.S. Mon mari est en pré retraite, moi en arrêt maladie depuis le 04/11/09 pour dépression nerveuse (mon fils est suivi pour un cancer depuis 2007) et nous avons un pavillon à rembourser. A cause de ce problème, j'ai fait une crise d'angoisse importante dans la nuit du 21/06/09 qui m'a conduit aux urgences de peur de faire un autre infarctus. Le 17/06/09 j'ai envoyé en LR avec AR le dossier complet au négociateur de R.S. Ils viennent de répondre disant que nous n'avons pas usé du droit de renonciation dans les délais impartis et qu'ils ne peuvent répondre favorablement à notre demande. Cela nous le savions vu que c'était un accord entre la com et sa direction. Pouvez-vous faire quelque chose pour nous s'il vous plait je n'en dors plus la nuit et nous n'avons pas les moyens de payer 2 mutuelles. Surtout que nous n'avons rien fait d'illégal, seulement d'avoir suivi les directives d'une com pas très correcte. C'est sa parole contre la notre. S'il vous plait aidez-nous.

Par **yvandroma**, le **04/09/2009** à **15:25**

Bonjour,

Il faut faire un courrier en RAR directement aux PDG Mr Tahar et Richard.

Moi j'ai eu avec ritchaard santé un problème car je n'arrivais pas à résilier mon ancienne mutuelle j'avais raté la date de 3 jours!!! et j'avais donc 2 cotisations à payer.

Et dans un premier temps j'ai eu la même réponse que vous.

Ce sont souvent des réponses type qui suivent la loi.

Mais quand j'ai écrit en expliquant mon cas à la direction ils m'ont annulé mon contrat et remboursé toute mes cotisations avec une lettre d'excuses m'invitant à me réinscrire chez eux l'année d'après.

Ça je ne sais pas si je le ferais mais pourquoi pas.

En tout cas faites vite un courrier à la direction ça marche toujours mieux à leur niveau il ne sont pas à un contrat près

Par **SMORFIA**, le **09/03/2011** à **11:26**

Bonjour,

Moi aussi j'ai eu des problèmes avec ritchard santé, je déconseille cette mutuelle, beaucoup de pub mais pour le service c'est une honte.

Bonne journée à tous

Par **doora78**, le **14/02/2013** à **19:58**

bonsoir !

J'ai moi aussi pris ritchard santé, quand le com est arrivé à la maison il m'a dit que l'orthodontie je ne débousserai rien de ma poche bien grande surprise !! sur 750 eur il ne rembourse que 200 euro alors que mon ancienne mutuelle je n'ai rien déboursé que du baratin bien je me suis pas faite avoir vue s'est des menteurs les commerciaux bien moi j'ai résilié et suis retourné à mon ancien mutuel car je paye 123 pour 3 personnes et avec ritchard 163 euro en plus - remboursé alors non merci .

Par **coquelicot95**, le **03/06/2016** à **17:01**

je ne sais pas comment faire pour me sortir de cette mutuelle qui me demande de payer l'année entière, moi ma mutuelle a refusé de résilier mon contrat et eux ils m'ont mis la mutuelle d'office. mais il n'avait pas le droit car j'avais déjà une mutuelle, on n'a pas le droit d'avoir 2 mutuelles

Par **Nad92.**, le **03/10/2018** à **12:39**

bonjour,

Moi même j'ai été victime d'une démarcheuse à domicile se recommandant de cette mutuelle. Tout d'abord ce n'était pas la personne annoncée ensuite après présentation de différentes mutuelles elle m'en a proposé une autre plus appropriée.

Après lui avoir précisé que je ne m'engagerai pas immédiatement car je me réservais un

temps de réflexion afin de comparer et de me renseigner je suis absolument certaine de n'avoir rien signé ni manuellement ni électroniquement. Cependant quelle n'a pas été ma surprise quelques jours après de recevoir des documents dûment signés de ma part à une date où j'étais en vacances signés à distance. Après l'envoi de plusieurs mails qui, n'aboutissant pas, j'ai directement annulé auprès de la mutuelle qu'elle m'avait fait souscrire et comme j'étais dans le délai de rétractation cela ne semble pas offrir de problèmes. Quant à RITCHAARD eux même impossible de les joindre par téléphone ou par mail.

Enfin c'était pour témoigner de ces pratiques douteuses.

Par **miyako**, le **06/10/2018** à **16:22**

Bonjour,

[fluo][fluo]Attention aux arnaques Mutuelles Santé et aux comparateurs qui fleurissent sur internet.[fluo][fluo]

Beaucoup de contrats mutuelles santé peuvent se résilier avant le 31 octobre de chaque année. Vous pouvez aussi résilier moins de 20 jours après avoir reçu les cotisations 2019 si celles-ci sont en hausse (loi Chatel)

Gardez bien l'enveloppe du courrier reçu, car ce sont des lettres simples.

Pour le dentaire, attention aux délais d'attente, pour les nouveaux venus.

En général, si vous voulez une bonne couverture dentaire, les cotisations sont élevées et les remboursements plafonnés.

Pour la parodontologie, la CPAM ne rembourse pas et regardez bien votre contrat, si il accepte les actes Hors Nomenclature. Souvent les actes parodontologie sont codifiés CPAM, bien que non remboursés. Les mutuelles précisent cela dans le tableau des garanties.

Certaines mutuelles vous proposent des remboursements de + 300% mais sur des bases remboursés par la CPAM et je n'en connais pas beaucoup qui montent au dessus. Pour la Parodontologie c'est rarement au dessus de 300€ par an. Les cotisations sont généralement élevées;

DONC MEFIANCE

En cas de sérieux litige, saisissez le **MEDIATEUR** de la mutuelle.

Amicalement vôtre

suji **KENZO**